

Palmarès Sportif 2019

RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES

DIRECTION DES SPORTS

sports@ville-martigues.fr

04 42 44 32 10 ou

04 42 44 32 14

Catégories
« Séniors et Vétérans »
Individuels et par Equipe

Niveaux		Critères recevables
International	Séniors	Classement de la 1 ^{ère} place à la 8 ^{ème} place
	Vétérans	Classement à la 1 ^{ère} place uniquement
National		Classement à la 1 ^{ère} place uniquement
Régional		Classement à la 1 ^{ère} place uniquement
Départemental	Séniors	Classement à la 1 ^{ère} place uniquement

☞ Les Championnats ou Coupes sont les seules compétitions retenues.

Catégories
« Poussins et Espoirs »
Individuels et par Equipes

Niveaux	Catégories de sportifs	Critères recevables
International	Minimes à Espoirs	Classement de la 1 ^{ère} à la 8 ^{ème} place
National	Benjamins à Espoirs	Classement de la 1 ^{ère} à la 3 ^{ème} place
Régional	Poussins à Espoirs	Classement de la 1 ^{ère} à la 3 ^{ème} place
Départemental	Poussins à Espoirs	Classement à la 1 ^{ère} place uniquement

☞ Les Championnats ou Coupes sont les seules compétitions retenues.

Encouragements

Réservés aux jeunes sportifs

	Critères recevables
En Individuel 1 seul sportif proposé dans cette catégorie	<ul style="list-style-type: none">▪ Un Jeune sportif (moins de 18 ans) n'entrant pas dans les autres critères d'attribution. La mention dans cette catégorie ne peut être liée à une performance sportive. Elle concerne uniquement le comportement notable du sportif, une attitude «fair-play» par exemple.

☞ Les justifications de ces choix doivent être précisées dans les formulaires réservés aux encouragements.

Sportifs ou Arbitres sélectionnés

	Critères recevables	Catégorie de sportifs
Sélections Individuelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un arbitre ayant arbitré une compétition reconnue de niveau international ou national. ▪ Un sportif licencié dans un club martégal sélectionné avec l'équipe de France ou autres pour participer à une compétition de niveau international ou national. 	Sportifs ou Arbitres

Jeunes Arbitres

	Critères recevables	Catégorie
Jeunes Arbitres	Jeunes arbitres d'un club (21 ans révolus). Récompense attribuée au titre de la validation de leur première année d'arbitrage.	Arbitres (21 ans révolus)

Médailles de la Ville

	Critères recevables
Est concerné(e)	Un(e) seul(e) dirigeant(e) ou cadre sportif réunissant plus de 10 ans d'activité au club et n'ayant jamais été récompensé dans cette catégorie.

Hors Critères

Performances Individuelles ou par Équipe	Possibilité d'inscrire certaines performances notables mais ne répondant à aucun critère et ne donnant donc pas lieu à récompense, et ce, afin de simplement les faire figurer sur le livre édité à l'occasion du Palmarès.
---	---